



# CORRESPONDANCES

Numéro 41 - 42  
5ème année  
Mars-Avril 1992

Centre de Documentation Tunisie-Maghrèb / Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain



## SOMMAIRE

- Pouvoir Urbain et Paysannerie en Tunisie - Hafedh Sethom ..... 2-3	- Chronologie La Tunisie au jour le jour : mars-avril ..... 6-7
- Le Budget de l'Etat 1992 ..... 4	- A Lire et à Connaître ..... 8-9
- Sélection Revues Economie & Finance..... 5	- Les sciences humaines et sociales en mars-avril ..... 10

## POUVOIR URBAIN ET PAYSANNERIE EN TUNISIE (1)



Aux lendemains de l'Indépendance, les campagnes tunisiennes connaissaient une crise profonde, marquée par la coexistence d'un secteur agricole moderne commercialisé qui concernait les colons et une partie des grands agriculteurs tunisiens, et un secteur agricole traditionnel arriéré d'économie vivrière, replié sur lui-même, qui regroupait la majorité des fellahs de toutes les régions du pays. La crise du monde rural, qui a démarré avec la mainmise des colons sur un cinquième des terres agricoles à la fin XIXe siècle, s'est aggravée à partir des années 30 du XXe siècle avec le déclenchement de la révolution démographique. Désormais, le chômage et le sous-emploi prennent des proportions inconnues jusqu'alors et vont connaître une aggravation continue, accentuée après la première guerre mondiale par la mécanisation de l'agriculture coloniale. L'exode rural apparaît comme la seule solution à des horizons complètement fermés à la campagne. Ainsi commence à partir des années trente une ruralisation des villes, et surtout de Tunis; les bidonvilles de Jebel Lahmar, de Mellassine, de Borjel etc... apparaissent à cette période et se renforcent d'année en année. Les pauvres et les chômeurs rejetés par les campagnes viennent aggraver les difficultés sociales des villes. Devant le caractère inopérant de la politique de dégourbification et d'expulsion des immigrants ruraux vers leur pays d'origine, à la fin de la période coloniale et pendant les premières années de l'indépendance, le nouveau pouvoir tunisien élabore une politique de développement à la campagne, pour intensifier, moderniser l'agriculture et la rendre plus productive et plus capable de retenir une bonne partie de la population active, et une politique de développe-

ment de l'industrie, du tourisme et des services divers pour occuper les chômeurs citadins, diversifier l'économie tunisienne et créer une complémentarité féconde entre les secteurs économiques ruraux et leurs homologues urbains.

Mais comme le pouvoir politique, essentiellement citadin, issu de l'indépendance, considérait que l'agriculture est un secteur économique arriéré, traditionnel, incapable de promouvoir un décollage économique véritable, il a surtout misé sur l'extraction minière, les industries de transformation, le tourisme et les services divers. L'essentiel des investissements a été consacré aux secteurs secondaire et tertiaire, alors que le secteur primaire, agriculture et pêche, a dû se contenter de la portion congrue, moins de 20% et même de 10% du total des investissements au cours des dernières décennies.

*"Le caractère agricole du pays... est presque considéré comme une tare de l'économie dont il faut se défaire, écrivaient en 1979, S. El Amami et autres..." L'archaïsme, le traditionnel, c'est ce monde rural traîné comme un boulet, supporté comme un héritage de sous-développement... Le développement passera selon cette logique, nécessairement par le dépassement de l'agriculture,... et par le renforcement... de l'industrie et des services essentiellement..." (2).*

Non seulement l'agriculture ne recevait qu'une petite partie des investissements, mais elle devait livrer ses céréales, ses huiles, son lait, ses viandes, à des prix "favorables", fixés par les pouvoirs publics, aux consommateurs citadins. Les paysans subventionnaient ainsi, malgré eux, les secteurs économique urbains, industries et activités tertiaires, et favorisaient des taux de profit et d'accumulation élevés en ville. L'agriculture apparaît de plus en plus comme le "parent pauvre" de l'économie tunisienne : l'agriculture et la pêche n'ont bénéficié que de 19% des investissements totaux de 1962 à 1971, de 12,8% de 1972 à 1981 et de 15,5% de 1982 à 1986. Les crédits accordés aux agriculteurs sont encore plus dérisoires : 8 à 12% de 1984 à 1990. Pourtant la population active occupée dans l'agriculture, qui représentait en 1956 les deux tiers de l'ensemble, la moitié en 1966 et 26,6% en 1984, reste très importante, malgré sa régression continue.

Mais tout en investissant peu dans le développement de l'agriculture et en imposant des prix bas à la production pour les produits alimentaires de grande consommation, le pouvoir urbain poursuit une politique d'intégration du monde rural à l'économie de marché contrôlée.

**Les pouvoirs publics et les citadins** : l'emprise foncière des citadins sur les campagnes, qui a toujours existé,

(1) Hafidh SETHOM : "Pouvoir urbain et paysannerie en Tunisie". Tunis. Cérès Productions. Fondation nationale de la Recherche scientifique. 1992. 393 p. 76 cartes et graphiques.

(2) cf. S. El Amami et autres : "Choix techniques et agriculture maghrébine: le cas de la Tunisie". In "Peuples Méditerranéens". juillet-septembre 1979.

a certes évolué, mais elle est encore bien vivante et continue à effectuer des prélèvements importants sur la plus-value agricole, au détriment de la population rurale.

L'emprise des citadins s'est en outre renforcée depuis l'indépendance par la possession de machines agricoles et la location du matériel mécanique pour faire du travail à façon pour les petits et les moyens agriculteurs incapables de s'équiper en matériel mécanique. Grâce à cette procédure, la mécanisation des travaux agricoles a fait de très grands progrès dans la céréaliculture et l'arboriculture sèche et en particulier l'oléiculture, chez les grands exploitants et même chez les petits et moyens agriculteurs.

En outre, grâce à la modernisation de l'agriculture, au développement des cultures maraîchères et arboricoles irriguées, l'agriculture commerciale est en train de se généraliser. La campagne est devenue consommatrice d'intrants agricoles et doit écouler une bonne partie de ses légumes, de ses fruits, de son lait, de son cheptel en ville.

Par l'intermédiaire de multiples opérateurs, offices, coopératives, sociétés publiques ou privées, transporteurs etc..., les citadins contrôlent directement ou indirectement tout le commerce avec les campagnes. Grâce à ce réseau très serré, les profits commerciaux des différents intermédiaires citadins représentent aujourd'hui probablement la principale forme de prélèvement sur la plus-value agricole.

Enfin, comme la ville et les activités urbaines jouissent d'une priorité absolue par rapport à l'agriculture et à la paysannerie, l'urbanisation stérilise une portion sans cesse croissante de l'espace agricole, et les citadins, l'industrie, le tourisme et les autres services consomment de plus en plus d'eau, et menacent d'asphyxier, à plus ou moins longue échéance, les périmètres irrigués.

Il n'est donc pas étonnant que la politique suivie depuis l'indépendance, qui a favorisé les secteurs économiques urbains et les citadins, au détriment des paysans et des ruraux, ait abouti à aggraver les déséquilibres. Dans la mesure où plus des trois quarts des citadins et la plupart des grandes villes sont sur le littoral oriental, l'essentiel de l'effort industriel, la quasi-totalité du secteur touristique, créé après 1960, ont accentué les déséquilibres entre la Tunisie littorale orientale et la Tunisie intérieure. Celle-ci est de plus en plus une région à prédominance rurale, pauvre, peu développée, dépendante des villes du littoral, et alimente un mode rural important et continu.

Les paysans apparaissent de plus en plus comme *"les parents pauvres"* de la société tunisienne. Malgré une contraction de 46% de l'emploi dans l'agriculture de 1966 à 1984, qui est passé de 878 000 à 475 400 unités, le taux de chômage et de sous-emploi est beaucoup plus élevé à la campagne qu'en ville, et touche plus du tiers de la population active rurale. En outre, la population rurale et plus particulièrement les travailleurs de la terre ont les niveaux de consommation les plus bas de tout le pays, jouit des équipements et des services les plus faibles. L'agriculture n'arrive plus à occuper tous les demandeurs d'emplois. C'est pourquoi les campagnes sont obligées de laisser partir une partie importante de leur population d'âge actif, pour aller travailler dans les industries, les hôtels et les multiples services dans les villes de la façade littorale orientale. L'émigration vers la France et vers la Libye, pendant les années 60 et 70, a permis de soulager les villes tunisiennes d'une partie de la pression qu'exerce sur elle l'exode rural. La ruralisation

des villes tunisiennes est un phénomène général qui dure depuis plus d'un demi-siècle. L'exode rural a changé le contenu humain des vieux quartiers, comme la medina de Tunis, a donné naissance à des *"gourbivilles"* périphériques, a poussé les pouvoirs publics à construire des cités populaires programmées pour lutter contre la taudification et la gourbification. Mais comme l'exode rural, l'habitat spontané ne peut être éradiqué : maîtrisé ici, contrôlé et légalisé là, il réapparaît ailleurs sous une forme ou sous une autre...

La marginalisation de l'agriculture, la fixation des prix des céréales, de l'huile d'olive, du lait, de la viande etc... à des niveaux bas, sont en bonne partie responsables de la réduction des surplus agricoles exportables et surtout de l'apparition, à partir du début des années 70, d'un déficit alimentaire permanent, qui est devenu une donnée structurelle de l'économie tunisienne. Le déficit est dû à un accroissement de la demande en produits alimentaires, qui est une conséquence du croît démographique, mais aussi de l'urbanisation de plus en plus accentuée, accompagnée d'une amélioration du niveau de vie et d'une hausse des besoins. L'incapacité de la production intérieure à répondre à l'accroissement de la demande s'explique aussi par les aléas climatiques, la fragilité du milieu naturel, et surtout par des structures agraires peu favorables à l'accroissement substantiel et généralisé de la production et de la productivité : 85% des exploitants agricoles disposant de moins de 20 ha ne peuvent investir et accéder au crédit régulièrement par manque de solvabilité, et sont condamnés à végéter et à se contenter de rendements dérisoires, sur plus du tiers des superficies cultivées; par contre 3,5% des exploitants, disposant de plus de 50 ha, jouissent de 35% des terres agricoles, et ont pu améliorer sensiblement les rendements céréaliers qui sont passés d'une moyenne de 10-12 quintaux l'hectare dans les années 60 à 20-25 q./ha aujourd'hui. Mais cette catégorie d'exploitants pourrait obtenir des rendements nettement plus élevés et arriver même à 50 q./ha, en renforçant l'emploi des semences à hauts rendements, des engrais chimiques et des produits de traitement, et aussi en acceptant d'irriguer leurs cultures, et en particulier les céréales, grâce aux eaux des barrages, qui ont coûté très cher à la collectivité. Mais une partie des grands exploitants, et principalement les citadins absentéistes, répugnent à passer à l'agriculture irriguée, qui implique le recours à une importante main-d'oeuvre salariée et l'abandon de l'absentéisme. Tant que ces structures se maintiendront, il est illusoire de croire que le pays pourra retrouver l'autosuffisance alimentaire.

En somme, l'intérêt bien compris des citadins ne réside pas dans l'attachement à des rapports inégaux qui a engendré le déséquilibre régional, la pauvreté rurale, l'exode rural, la ruralisation des villes, et le déficit alimentaire, mais dans une gestion équitable du capital foncier et hydraulique, des possibilités de crédits et d'investissements, du système des prix des denrées agricoles et industrielles, pour permettre aux paysans d'obtenir une juste rémunération de leurs efforts. Il est donc temps de repenser les priorités, en fonction d'une nouvelle stratégie globale qui tient compte de l'intérêt bien compris de toute la société, citadine et rurale.

**Hafedh SETHOM**

Professeur à la Faculté des Sciences  
Humaines et Sociales de Tunis

## LE BUDGET DE L'ETAT TUNISIEN EN 1992

### Le Budget général de l'Etat pour 1992 et les orientations du VIIIe Plan quinquennal 1992-1996.

La revue mensuelle Conjoncture a publié en janvier 1992 un numéro spécial consacré au Budget général de l'Etat tunisien pour l'année 1992. Ce budget coïncide avec l'entrée en vigueur du VIIIe Plan quinquennal 1992-1996. La loi de finances 91-98 pour la gestion 1992 a été promulguée au Journal officiel du 31 décembre 1991.

Le budget général de l'Etat a été arrêté en recettes et dépenses à 4450 millions de dinars tunisiens (MD), soit une augmentation de 11,9% par rapport à 1991. Les recettes propres (3 368 MD) et les dons couvriraient 71% des dépenses générales. Les premières se partagent entre les recettes fiscales estimées à 2715 MD et les recettes non fiscales (615 MD). Les recettes fiscales sont en augmentation de 15% par rapport à 1991. Les recettes en capital de l'Etat sont estimées à 1082 MD. Enfin, le concours du système financier à l'action de l'Etat serait de 1260 MD et le service de la dette publique équivaut à 24% du total des dépenses de l'Etat.

Le budget 1992 tend à appliquer les grandes orientations du VIIIe Plan en particulier les trois volets de la politique économique.

Le premier volet développé au titre V de la loi des finances, concerne la libéralisation des prix et des importations. Les acteurs économiques pourraient en 1992, avoir librement recours aux importations de produits similaires à ceux fabriqués localement. Des mesures d'accompagnement transitoires (exonération des droits de douane sur les insecticides destinés à l'agriculture, application aux industries nationales naissantes du droit compensateur provisoire dans le cadre du GATT) protégeront les produits locaux de la concurrence déloyale et de l'écart de compétitivité. Les prix à la distribution seront totalement libres, à l'exception de certains produits compensés et des tarifs publics.

Le deuxième volet développé au titre III de la loi des finances, s'applique à l'harmonisation du système d'encouragement à l'investissement. Il participe de la réforme fiscale en cours. En effet les avantages fiscaux en faveur des réinvestissements de bénéfices ou revenus sont étendus aux acquisitions d'actions ou de parts sociales. De même, les avantages fiscaux octroyés aux banques qui financent les projets économiques dans les régions défavorisées sont élargis.

Le troisième volet développé aux titres III et VII, consiste à poursuivre les réformes déjà entreprises dans le système monétaire et financier.

Le budget 1992 a été établi en fonction de diverses prévisions macro-économiques, commerciales et financières dont les grandes lignes sont les suivantes :

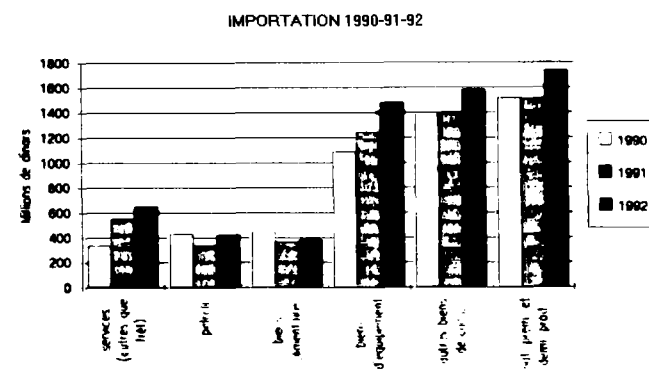
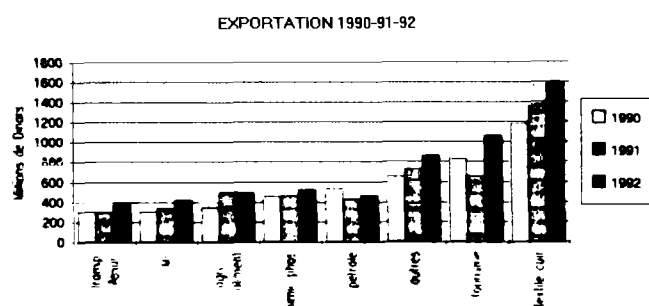
**La production :** Les prévisions sectorielles de l'année 1992 pour la production font état d'une reprise des services non administratifs (12,2% contre -20% en 1991) en particulier ceux liés au tourisme et aux transports et communications. Un accroissement des industries manufacturières non agricoles est également prévu. La production agricole serait en baisse notamment en raison du recul de la production céréalière.

**L'investissement :** Les prévisions relatives à l'investissement escomptent une évolution favorable, compte tenu de la relance

des investissements observée au cours du second semestre 1991 : le montant des investissements retenu pour 1992 ressort à 3 300 MD représentant 23,8% du PIB. La réalisation de ces investissements repose pour moitié sur la contribution du secteur privé dont le volume d'investissement passerait de 1338 MD en 1991 à 1684 MD en 1992. L'affectation de ces ressources donne la priorité aux secteurs des services orientés à l'exportation. Parmi les projets sélectionnés figurent la poursuite des travaux du métro-léger à Tunis, la construction de l'autoroute Hammamet-M'saken et celle de l'aéroport de Tabarka.

**La balance des paiements :** Le déficit de la balance des paiements a été de 550 MD en 1991 soit 4,5% du PNB. La croissance des importations en 1992 est projetée à 8,5% à prix constants tandis que celle des exportations s'élèverait à 13,6%. Cette évolution permettrait de situer le déficit courant de la balance des paiements à 400 MD soit 2,9% du PNB.

### LE COMMERCE EXTERIEUR en 1990, 1991 et 1992 : Résultats et perspectives



**La dette :** L'encours de la dette se limiterait à 50,6% du PNB; sa structure évoluerait vers un renforcement de la dette à long terme et le service de la dette baisserait à 19,5% des recettes courantes en devises.

**Emploi :** Le budget prévoit la création de 51000 emplois en 1992, grâce aux besoins des industries manufacturières, le bâtiment et les travaux publics, le tourisme et autres services. En 1991, 37 000 emplois avaient été créés.

Il faut enfin noter que le document du budget économique introduit cette année un chapitre relatif au développement régional et qu'une nouvelle année de base, à savoir 1990, sera utilisée pour évaluer les indicateurs de développement.

## SELECTION REVUES ECONOMIE & FINANCE

**ANNALES D'ECONOMIE ET DE GESTION DE TUNIS, Tunis, 1991.**

Faculté des sciences économiques et de gestion, Tunis, Semestriel.

**ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA TUNISIE, Tunis.**

Plan (Ministère). Institut National de la Statistique. Annuel.

**API. RAPPORT ANNUEL. Tunis, 1973.**

Agence de Promotion des Investissements. API. Annuel.

**BANQUE CENTRALE DE TUNISIE. RAPPORT ANNUEL. Tunis, 1959.**

Banque Centrale de Tunisie. BCT. Annuel.

**BUDGET ECONOMIQUE. Tunis, 1967.**

Ministère du Plan et du Développement Régional. Annuel.

**BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE TUNIS. Tunis, 1957.**

Chambre de Commerce de Tunis. Bimensuel en 1948, mensuel en 1949.

**BULLETIN ECONOMIQUE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU NORD DE LA TUNISIE. Bizerte, Tunisie, 1962.**

Chambre de Commerce du Nord. Trimestriel.

**BULLETIN ECONOMIQUE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU SUD DE LA TUNISIE. Sfax, Tunisie.**

Chambre de Commerce du Sud de la Tunisie. Mensuel.

**BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUE. B.M.S. Tunis. 1949.**

Plan (Ministère). Institut National de la Statistique. Mensuel.

**CONJONCTURE. Tunis.**

Ministère de l'Economie Nationale. Mensuel.

**COURRIER DE L'INDUSTRIE (LE). Tunis.**

Agence de Promotion de l'industrie. API. Trimestriel.

**CTFCi BULLETIN D'INFORMATION. Tunis, 1976.**

Chambre Tuniso-Française de Commerce et d'industrie. CTFCi. Trimestriel.

**ECONOMIE DE LA TUNISIE EN CHIFFRES (L'). Tunis, 1960.**

Plan et Développement régional (Ministère). Institut National de la Statistique. INS. Annuel.

**ECONOMISTE MAGHREBIN (L'). Tunis. 1990.**

Bimensuel.

**ECOTECHNICS. Alger. 1990.**

Trimestriel.

**ENTREPRISE ARABO-AFRICAINE. Tunis, 1984. Mensuel.**

**FINANCES ET DEVELOPPEMENT AU MAGHREB - FINANCE AND DEVELOPMENT IN MAGHREB. Tunis, 1987.**

Institut de Financement du Développement du Maghreb. IFID. Semestriel.

**FLASH UTICA. Tunis, 1974. N.S. 1982.**

Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat. UTICA. Hebdomadaire.

**HISTOIRES DE DEVELOPPEMENT. Lyon - France, 1988.**

Institut d'Etudes Sociales. Trimestriel.

**INFORMATION ECONOMIQUE AFRICAINE. Tunis, 1961, Mensuel.**

**MADE IN TUNISIA. Tunis, 1974.**

Irrégulier.

**MAGHREB DEVELOPPEMENT ACTUALITE. Lurcy-Levis - France. Bimensuel.**

**REVUE AFRICAINE DE MANAGEMENT. Tunis, 1971.**

Institut Supérieur de Gestion des Entreprises. Irrégulier.

**REVUE TUNISIENNE D'ECONOMIE ET DE GESTION. Tunis, 1984.**

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion. Centre d'Etudes, de Recherches et de Publications. CERP. Tunis, Semestriel.

**STATISTIQUES DE PLANNING FAMILIAL. Tunis.**

Office National de la Famille et de la Population. ONFP. Service de statistiques et d'analyse. Tunis, depuis 1977.

**STATISTIQUES DU COMMERCE EXTERIEUR. tunis, 1960.**

Plan et Finances (Ministère). Institut National de la Statistique. Annuel.

**STATISTIQUES FINANCIERES. Tunis, 1972.**

Banque Centrale de Tunisie. BCT. Trimestriel depuis 1976.

**STB. INFORMATIONS ECONOMIQUES. Tunis. 1961.**

Société Tunisienne de Banque. STB. Trimestriel.

**TOURISME TUNISIEN EN CHIFFRES (LE). Tunis.**

Tourisme et artisanat (Minis.). Office National du Tourisme. Annuel.

**TRAVAIL ET DEVELOPPEMENT. Tunis. 1983.**

Institut national du travail. Semestriel.

**TUNISIE ECONOMIQUE (LA). Tunis. 1955, Nouv. sér. 1958, 1961, 1976.**

Union Tunisienne de l'industrie, du Commerce et de l'Artisanat. UTICA. Mensuel.

## LA TUNISIE AU JOUR LE JOUR

**22 février : Education** : Accord entre le syndicat général de l'enseignement secondaire et le ministère de l'Education et des Sciences, sur l'organisation des examens en général, la clôture du baccalauréat fixée au 15 juin en raison de l'Aïd El Idha et sur le statut des enseignants exerçant la fonction de professeur principal.

**Tunisie-Emirats** : Réunion du Conseil d'administration de la Banque Tunisie-Emirats d'Investissement (BTEI) : la Société apporterait un concours financier équivalent à 7,75 millions de dinars, dont 1,8 sous forme de participation, pour des projets dans le tourisme, l'agriculture et l'agro-alimentaire dont un projet tuniso-français de confection de jean's destinés à l'exportation et une unité de mise en bouteille d'eau minérale dans le gouvernorat de Siliana co-financée par la Banque tuniso-libyenne (BTL).

**25 février : Tunisie-Syrie** : Ouverture à Damas de la deuxième session de la commission interministérielle tuniso-syrienne sous la présidence conjointe du Premier ministre Hamed Karoui et du président du Conseil syrien Mahmoud Zoûbi, en présence des ministres tunisiens de l'Economie, de la Culture et des secrétaires d'Etats à l'Information, aux Affaires maghrébines (25-27 février).

**26 février : Tunisie-France** : Visite officielle en Tunisie de M. François Kourilsky, Directeur général du Centre national de la Recherche scientifique (CNRS), invité par M. Hedi M'henni, Secrétaire d'Etat chargé de la Recherche scientifique (26-28 février).

**27 février : Religion** : Conférence nationale des cadres religieux et des imams prédicateurs sous la présidence de M. Chedli Neffati, Secrétaire général du RCD, et M. Ali Chebbi, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires religieuses : cette réunion s'inscrit dans le cadre des préparatifs du RCD pour célébrer le mois de Ramadan.

**UMA** : Séminaire à Tunis des représentants des organisations syndicales relevant de l'Union syndicale des travailleurs du Maghreb arabe : les participants recommandent aux gouvernements de prendre en considération la sécurité sur le lieu de travail et les soins de santé lors de la promulgation des lois, de faire participer les syndicats à l'élaboration des politiques de sécurité sociale et de conclure des accords bilatéraux garantissant les droits sociaux des travailleurs émigrés. Les représentants appellent à la tenue du congrès constitutif de l'Union maghrébine de l'Assurance sociale (27 février-1er mars).

**28 février : Partis** : 1er Congrès de L'Union démocratique unioniste (UDU); Il reconduit dans sa charge l'actuel secrétaire général Abderrahmane Tlili (28 février-1er mars).

**Partis** : Démission de M. Ahmed Mestiri du Mouvement des Démocrates Socialistes (MDS), fondateur et ancien président du MDS jusqu'en 1989.

**2 mars : Tunisie-CEE** : Réunion du Conseil de coopération Tunisie-CEE des conditions juridiques relatives aux émigrés

tunisiens en Europe.

**Tunisie-Afrique** : Ouverture à Tunis de la 11e session de la commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. La commission examine à huis-clos les plaintes sur les atteintes aux Droits de l'Homme dans certains pays d'Afrique (2-9 mars).

**3 mars : Agriculture** : Conseil ministériel restreint consacré au développement dans le gouvernorat de Béja : la mise en valeur des plaines de Goubellat est retenue parmi les priorités de l'action régionale. L'aménagement et l'irrigation souterraine de quelque 3000 ha. permettraient de diversifier les cultures dont les rendements sont relativement faibles à Goubellat (de 8 à 15 quintaux de céréales/ha) et de créer des sociétés de mise en valeur.

**Tunisie-Egypte** : Visite à Tunis du ministre égyptien des Affaires étrangères Amr Moussa qui remet au Chef de l'Etat tunisien un message du Président Hosni Moubarak : signature par les ministres des Affaires étrangères des deux pays d'un accord-cadre prévoyant notamment la création d'un comité de suivi pour l'application des programmes de coopération et des conventions bilatérales. Ce comité soumettra ces travaux à la Haute Commission mixte tuniso-égyptienne en avril prochain.

**4 mars : Tunisie-Amnesty international** : Publication à Londres du rapport d'Amnesty international relatif aux conditions d'interpellation et de détention en Tunisie.

**Assurance** : Adoption par la chambre des députés du "Code des Assurances" comportant de nouvelles dispositions relatives au contrat et aux professions d'assurances.

**UMA** : Adoption par la Chambre des députés de l'avenant portant amendement de l'article 2 de la convention relative à l'échange de produits agricoles conclue entre les Etats de l'Union du Maghreb arabe.

**5 mars : Religion** : Ouverture officielle du mois de Ramadan.

**Université** : Grève des étudiants à la faculté de droit de Tunis, à l'appel de l'Union générale des Etudiants tunisiens (UGET): le syndicat proteste contre l'intervention des vigiles pour interdire une assemblée générale. Arrestation de cinq étudiants.

**6 mars : Social** : Ouverture de 79 restaurants servant gratuitement durant le mois de Ramadan le repas d'Iftar à 4000 personnes dans le besoin.

**7 mars : Politique** : Slaheddine Maâoui, conseiller principal auprès du Président de la République est nommé directeur général de l'Agence tunisienne de Communication extérieure en remplacement de M. Lessir.

**France-Tunisie** : Visite en Tunisie de Jean-François Colin, directeur général de l'Agence nationale française pour l'Emploi (ANPE), à l'occasion du 25e anniversaire de l'Office tunisien de la Formation professionnelle et de l'Emploi (OFPE): M. Colin s'entretient avec Taoufik Cheikhrouhou, ministre

de la Formation professionnelle et de l'Emploi.

**9 mars : Religion** : Transformation du secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé des Affaires religieuses en ministère des Affaires religieuses.

**Tunisie-Allemagne** : Ratification de la convention conclue entre la République tunisienne, le "*Kreditanstalt für Wiederaufbau, Frankfurt am Main*" et la société du Métro-léger de Tunis et relative à une augmentation de 27,5 millions DM. du montant du prêt accordé au profit du projet de métro-léger de Tunis.

**10 mars : Politique** : Réunion du Conseil supérieur du Plan sous la présidence du Premier ministre tunisien : L'Union démocrate unioniste (UDU) ne figure pas parmi les partis de l'opposition représentés.

**Politique** : Le Secrétaire général du Parti des Ouvriers communistes tunisiens (POCT) fait appel après sa condamnation à un mois de prison.

**16 mars : Recherche scientifique** : Semaine de la recherche et de l'innovation technique sous le patronage du Chef de l'Etat : Le Palais des congrès abrite à cette occasion un symposium sur la recherche et la technologie pour débattre des questions de "*l'organisation générale de la recherche*", du "*statut des institutions de recherche*" et "*des chercheurs*", et de "*l'entreprise économique et la recherche*" (16-21 mars).

**Politique extérieure** : Conseil ministériel restreint consacré à la crise opposant la Libye aux Etats Unis, à la Grande Bretagne et à la France : le conseil examine les moyens de trouver une solution pacifique à cette crise.

**17 mars : Politique** : le Chef de l'Etat reçoit M. Hichem Gribaâ, membre du Comité directeur de la Ligue tunisienne des Droits de l'Homme. Une cellule chargée des Droits de l'Homme est créée au sein du ministère des Affaires étrangères et des responsables nommés aux ministères de l'Intérieur et de la Justice.

**20 mars : Politique** : Discours du Chef de l'Etat, à l'occasion du 55e anniversaire de l'Indépendance, dans lequel est annoncé la transformation du "*Conseil supérieur du pacte*" en un "*Haut comité du Pacte*". Formée par les partis d'opposition reconnus, le Premier ministre en tant que Président du comité, et quatre organisations professionnelles ou associatives (UGTT, UTICA, UNFT, UTAP) cette instance se réunirait trois fois par an jusqu'en 1994, date des élections législatives.

**24 mars : Société** : Vote à l'unanimité par la Chambre des députés de la réforme de la loi sur les associations d'août 1988 : 41 sur 5186 associations existantes sont concernées par cette réforme, dont la Ligue tunisienne des droits de l'Homme. Deux points précis sont discutés, les critères d'adhésion à une association et le cumul par une personne dirigeante de fonctions associatives et politiques.

**Tunisie-Libye** : visite en Libye de Habib Ben Yahia, ministre des Affaires étrangères : il représente la Tunisie aux travaux du comité de suivi et de liaison formé le 22 mars par le conseil ministériel de la Ligue des Etats arabes saisie du dossier concernant l'accusation de terrorisme aérien à l'encontre de la Libye; M. Ben Yahia s'entretient avec le secrétaire du comité populaire de liaison extérieure Ibrahim Bichari.

**26 mars : Santé** : Conseil ministériel restreint consacré à l'organisation de la profession de pharmacien privé dans le cadre de la réforme générale de la santé publique : une enquête sur les chiffres d'affaires des officines en 1991 met en relief les distorsions entre les régions urbanisées et celle plus rurales de l'intérieur où les besoins en médicaments sont aggravés par le manque d'officines. De 1986 à 1991, les chiffres provenant de la consommation de médicaments auraient augmenté de 92% à l'échelon national. Le projet examiné abrogera le *numerus clausus* prévoyant une officine pour 5000 habitants résidant dans un espace communal en faveur d'une nouvelle répartition en fonction de la consommation moyenne par personne, par an et par délégation.

**1 avril : Tunisie-Banque mondiale** : Approbation à Washington par la Banque mondiale d'un prêt de 75 millions \$ en faveur de la Tunisie destiné au projet gouvernemental de restructuration de l'enseignement supérieur : ce projet comprend la création de cinq instituts supérieurs d'études technologiques à cycle court et un programme de rénovation universitaire. Pieter Botelier, directeur du département Maghreb à la Banque mondiale déclare à l'agence TAP que la Tunisie a "*probablement réalisé aujourd'hui un des taux de développement social les plus élevés dans le Monde arabe et sur le continent africain*" et que "*l'achèvement de la mise en oeuvre du programme d'ajustement structurel est prévu dans deux ou trois ans*".

**6 avril : Diplomatie** : Réunion au Caire du comité ministériel relevant de la Ligue des Etats arabes à laquelle participe le ministre tunisien des Affaires étrangères. Ce comité présidé par le Secrétaire général de la Ligue arabe, Esmat Abdelmajid, a en charge le règlement du différend opposant l'Etat libyen aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Un embargo partiel à l'encontre de la Libye voté par le Conseil de sécurité de l'ONU doit prendre effet le 15 avril (6-8 avril).

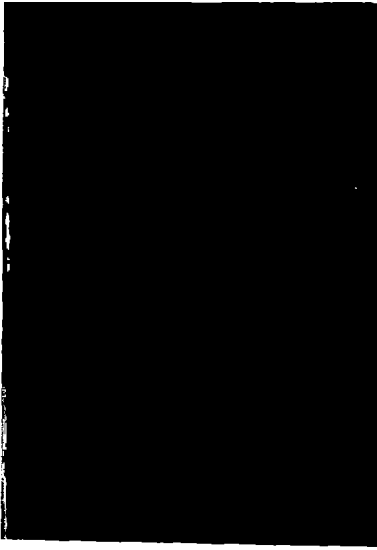
**7 avril : Tunisie-Egypte** : Inauguration à Tunis de la ligne téléphonique directe Tunis-Le Caire par relais satellite en présence de Hassine Chouk, PDG de l'OPAT et Mohamed Hafedh Khélil, directeur de l'administration centrale de l'espace aérien égyptien.

**Economie** : Conseil ministériel restreint consacré à l'examen des activités du Fonds de Promotion et de Décentralisation industrielle (FOPRODI) : Le Président de la République décide que ce Fonds prendra en charge les garanties exigées par les banques lors de l'octroi de prêts bancaires, pour des projets dans les zones industrielles intérieures.

**8 avril : UMA-CEE** : Rencontre organisée à Bruxelles par le Comité économique et social de la CEE et placée sous le thème "*L'implication de l'échéance 92 sur l'économie des pays du Maghreb*" : y participent les représentants patronaux et syndicaux maghrébins et européens dont le secrétaire général de l'UTICA Abdallah Ben M'barek.

**Economie** : Signature à Tunis d'une convention Tuniso-canadienne relative à l'octroi d'un permis de recherche d'hydrocarbures liquides et gazeux dit "*anaguid*" dans le gouvernorat de Tataouine : la convention est signée par le ministre de l'Economie nationale Sadok Rabeh, par le PDG de l'entreprise tunisienne d'activités pétrolières (ETAP) Abdelwahed Kesraoui et par le président de la compagnie pétrolière Coho international Lt Kenneth H. Lambert.

## A LIRE ET A CONNAITRE



Le Centre d'Etudes littéraires francophones et comparées de l'Université Paris-Nord publie aux éditions l'Harmattan le numéro quatorze de sa revue semestrielle *Itinéraire et contacts de cultures*. Il est consacré aux lectures plurielles du Maghreb, présentes dans les littératures d'expression arabe, d'expression française ou autres et s'intitule *Poétiques croisées du Maghreb*.

Le contenu et les conditions même de sa publication (les textes présentés devaient faire l'objet d'un colloque en janvier 1991) incitent le coordinateur de ce numéro, Charles Bonn à penser "... la littérature est d'abord lieu de rencontres entre des populations d'origine et de culture différentes, mais surtout entre des textes, voyageurs par nature, trait-d'union irremplaçable entre ces cultures et entre des points de vues différents".

Le Centre d'Etudes littéraires francophones et comparées s'est vu confier la constitution d'une base de données sur les littératures du Maghreb, en collaboration avec la Coordination internationale des chercheurs sur les littératures du Maghreb.

D'ores et déjà trois bases de données documentaires ont été mises au point :

- un répertoire des chercheurs permet de trouver instantanément les références de la plupart des travaux universitaires soutenus ou en cours sur un auteur ou un thème donné. Ce répertoire comprend environ 1000 références.
- une base de données "livres" comportant les textes littéraires maghrébins de langue française, ouvrages critiques, numéros spéciaux de périodiques, actes de colloque etc... soit 2500 références de livres parus depuis 1980.
- un répertoire de plus de 6000 articles parus depuis 1980. Les bases "livres" et "articles" commencent leur champs chronologique en 1970 pour les livres et 1980 pour les articles.

### CULTURE ET SOCIÉTÉ

**AYARI Chedly - Enjeux méditerranéens : pour une coopération euro-arabe - Tunis : Alif, 1992-261 p.**

Jalon d'un vaste projet intitulé la *"Méditerranée économique"* et entrepris par une équipe d'économistes européens

et arabes, cet ouvrage du professeur d'Economie à l'Université de Tunis et ancien ministre du gouvernement tunisien Chedly Ayari se veut projection du *"Regard arabe sur la Méditerranée"* dans trois directions, trois enjeux : les enjeux humains, les enjeux économiques et les enjeux technologiques. L'analyse des chiffres recouvre surtout la période 1980-1989.

**BESSIS Sophie/ BELHASSEN Souhary - Femmes du Maghreb : l'enjeu - Tunis : Cérès Productions, 1992-178 p.**

Fruit d'un travail d'histoire et de sociologie, ce livre met à jour les interrogations des femmes au Maghreb après trente ans d'Indépendance.

**Les CAHIERS de la MEDITERRANEE - Etats et pouvoirs en Méditerranée (XVIe-XXe siècles) - Nice : Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine, n° 41 (décembre 1990) et n° 42 (juin 1991) - 233 p. et 175 p.**

La revue publiée ici en deux volumes les actes du colloque qui s'est tenu à Grasse du 17 au 19 mai 1989 en hommage à André Nouschi, l'ancien directeur du CMMC. Le volume 1 rassemble les travaux de ce colloque axés sur le Maghreb.

**DENIEUL Pierre-Noël - Les entrepreneurs du développement : La dynamique de Sfax - Paris : L'Harmattan. 1992-207 p.**

Le livre concrétise une recherche socio-anthropologique sur les entrepreneurs de Sfax menée depuis 1988, à partir de visites des unités de production, d'entretiens non directifs avec leurs responsables et d'une lecture historique de la tradition sfaxienne. Un texte de synthèse écrit par Riadh Zghal et intitulé *"Sfax, mythe et réalismes"* constitue la postface. Voir la présentation de cette recherche par son auteur dans *Correspondances* N° 37.

**LAMINE Ridha - Les transports routiers en Tunisie littorale - Tunis : Université du Centre, 1992 - 252 p.**

Cette publication livre les résultats d'une étude des transports routiers publics faite en 1977 sans réactualisation.

### LITTÉRATURE

**- DAIF Rachid el-, - Passage au crépuscule - Arles : Actes Sud, 135 p.**

Premier roman publié par Actes Sud et traduit par Luc Barbulesco et Pierre Cardinal de l'auteur de *"L'Été au tranchant de l'épée"*, Le Sycomore 1979.

### MAROC

Plusieurs monographies des éditions d'art ACR s'attachent à restituer, au travers de photographies en couleur, tout en mettant l'accent sur la contribution du Maroc non seulement à l'architecture et aux arts décoratifs, mais aussi sur son apport à la civilisation occidentale dans les sciences, (géographie, histoire, philosophie, médecine) la beauté toujours vivante et renouvelée des grandes villes impériales du Maroc : Marrakech, Meknès, Rabat-Salé, et



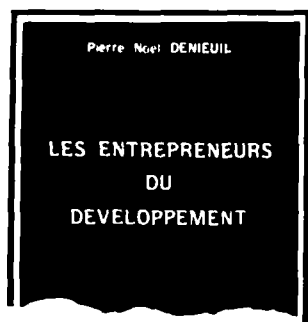
surtout Fès la première entre toutes, modèle de cité musulmane, haut lieu du sacré et du savoir. Les éditions Autrement, s'efforcent d'en présenter une image équilibrée à son apogée à l'époque mérinide, en déchiffrant la marque de la dynastie dans l'architecture, la culture, la cuisine, les techniques.

A souligner deux ouvrages plus personnels : les demeures et jardins secrets de Marrakech qui nous font pénétrer dans l'intimité des maisons les plus somptueuses, qu'elles soient anciennes ou modernes, de la ville et de ses environs.

Enfin, à travers le portrait d'une ville, Essaouira (Mogador), un ouvrage qui est le reflet de l'amitié des auteurs, toutes trois enfants de Mogador, issues de trois cultures : juive, arabe, européenne, et qu'elles définissent elles-mêmes comme personnel, intimiste, subjectif voire partial : *"photos d'aujourd'hui, regard du présent éclairé par la mémoire d'hier"*.

- **MEZZINE Mohamed (dirigé par) - Fès médiévale. Paris: Editions Autrement 1992. 219 p.**
- **AZOULAY Katia/ ROSILIO Eisa/ SIBONY Régine - Essaouira : Mogador, parfums d'enfance - Paris : ACR, 1991 - 236 p.**
- **GHACHEM-BENKIRANE Narjess/ SAHAROFF Philippe Marrakech, demeures et jardins secrets - Paris : ACR, 1990 - 336 p.**
- **PICKENS Samuel/ SAHAROFF Philippe - Les villes impériales du Maroc - Paris : ACR, 1990 - 239 p.**
- **SIJELMASSI Mohammed - Fès, cité de l'art et du savoir Paris : ACR, 1991 - 286 p.**

VIENT DE PARAITRE



L'ethno-industrialisation en Tunisie:  
La dynamique de SFAX

BOURIS JOUAILIS  
L'HARMATTAN

### MAURITANIE

L'édition française propose ces derniers mois trois ouvrages pour mieux connaître la Mauritanie :

- **FREROT Anne-Marie - Découverte de l'espace mauritanien - Nouakchott : Centre culturel français A. de Saint-Exupéry, 1991 - 159 p.**

Pour aider à la découverte de l'espace mauritanien, un guide de voyage, qui est aussi un ouvrage de référence, conçu parallèlement à la rédaction de sa thèse d'Etat sur l'Adrar de Mauritanie par une géographe assistante à l'université de Nouakchott. Dans la collection "Connaissance de la Mauritanie".

VIENT DE PARAITRE



sous la direction de  
Michel CAMAU

BOURIS JOUAILIS  
L'HARMATTAN

Deux témoignages sur la réalité économique et sociale du pays :

- **AUDIBERT Jean - Miferma : une aventure humaine et industrielle en Mauritanie - Paris : L'Harmattan éd., 1991-159 p.**

L'expérience de développement industriel de la Société des Mines de fer de Mauritanie, Miferma, menée entre 1952 et 1974, racontée par son directeur puis son président Jean Audibert jusqu'à la nationalisation en 1974.

- **LEFORT François/ BADER Carmen - Mauritanie : la vie réconciliée - Paris : Fayard, 1990-238 p.**

Dans la collection "Les enfants du fleuve" qui s'attache à faire connaître l'enfance et la jeunesse meurtrie de notre temps, Carmen Bader, journaliste à RFI porte témoignage de l'action de François Lefort, prêtre et médecin en faveur des enfants de Nouakchott à travers la vie du petit El Hor. Si le sort des enfants de la rue est sensiblement partout le même : drogue, prostitution, prison, deux phénomènes sont spécifiques à la Mauritanie : les mauvais traitements infligés aux enfants par de faux marabouts et l'esclavage.

VIENT DE PARAITRE



A noter l'article d'Elizabeth PICARD intitulé "Le Moyen-Orient après la guerre froide et la guerre du Golfe" - p. 105-130.

## LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES EN AVRIL

### TUNISIE

#### Rappel mars

**10 mars :** *"LES POLITIQUES D'AJUSTEMENT DE L'INDUSTRIE ET DE L'AGRICULTURE EN TUNISIE"*, conférence de M.M. Alif Chelbi et Moncef B. Said organisée au siège du conseil de l'Ordre des ingénieurs dans le cadre des rencontres scientifiques sur le développement et la mondialisation.

#### Avril

**10-11 avril :** *"ACTUALITE ET DIDACTIQUE DES LUMIERES OU COMMENT PEUT-ON ETRE DIX-HUITIEMISTE AUJOURD'HUI ?"*, colloque international organisé à Tunis par la Société tunisienne d'études du XVIIIème siècle, la Faculté des Lettres de Manouba et par l'Université de Strasbourg II (UFR de linguistique et littératures anciennes françaises et comparées).

**14-16 avril :** *"LA DELINQUANCE JUVENILE : CHANGEMENTS SOCIAUX ET STRATEGIES DE PREVENTION ET DE REINSERTION"*, journées scientifiques organisées par les ministères des Affaires sociales et de la Justice, avec le concours du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'UNICEF, la Fondation Friedrich Naumann et l'Institut national du Travail et des Etudes sociales (Tunls).

**15-17 avril :** *"LA JUSTICE AU MAGHREB"*, conférence organisée à Tunis par le Centre d'Etudes de Recherches et de Publications (CERP) dans le cadre de la 1ère exposition maghrébine des publications économiques juridiques et de gestion.

**22 avril :** *"LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE"*, conférence donnée à Tunis par le Professeur Alain Pellet dans le cadre de la chaire multidisciplinaire *"Relations internationales"* de la Faculté de Sciences juridiques politiques et sociales de Tunis II.

**24 avril :** *"ENJEUX MEDITERRANEENS, POUR UNE COOPERATION EURO-ARABE"*, Conférence à Tunis du Professeur Chedli Ayari.

**24-25 avril :** *"ETHIQUE MEDICALE ET DROITS DE L'HOMME"*, séminaire international organisé à Tunis par la commission médicale de la section tunisienne d'Amnesty International.

**25 avril :** *"HOMMAGE A PAUL-ALBERT FEVRIER"*, table ronde organisée par le club Tahar Haddad avec la participation d'universitaires tunisiens et de Jean Guyon.

### FRANCE

**24-26 avril :** *"ISLAM TRADITIONNEL, ISLAM RADICAL"*, colloque organisé à Paris par le Centre d'Etudes des Relations internationales (CERI) en hommage à Jean-Pierre Thieck en collaboration avec l'Université du Bosphore (Istanbul).

### GRANDE BRETAGNE

#### Rappel

**25 mars :** *"THE BERBERS OF NORTH AFRICA"*, conférence donnée à Londres par le Dr. Hugh Roberts et organisée par *"The Maghreb Research Group. 9-18 Centre"*.

### MAROC

**16-18 avril :** *"LE MAGHREB DANS L'EMPIRE OTTOMAN"*, colloque organisé par la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Rabat.

**23-24 avril :** Réunion des centres de documentation spécialisés dans le monde arabe organisée à Casablanca par la Fondation du Roi Abdul Aziz Al Saoud pour les études islamiques et les sciences humaines et par l'Institut du Monde Arabe (Paris).

**28-30 avril :** *"UNIFICATIONS ECONOMIQUES ET RECOMPOSITIONS REGIONALES EN MEDITERRANEE"*, colloque GRERBAM (Groupe de Recherche sur les Economies régionales du Bassin méditerranéen basé à Pau), organisé à Marrakech par la faculté des Sciences économiques et sociales de l'université de Marrakech.

### ANNONCE DE COLLOQUES

#### TUNISIE

**15-16 mai :** *"L'EVALUATION DANS L'APPRENTISSAGE DES LANGUES"*, colloque organisé à Sousse par l'Ecole normale supérieure de Sousse et par l'Institut national des Sciences de l'Education de Tunis.

#### FRANCE

**29-31 mai :** *"LA NOUVELLE DYNAMIQUE AU MOYEN-ORIENT"*: les relations entre les pays arabes d'Orient et la Turquie dans les années 1990, colloque organisé à Paris par le Centre d'Etudes des Relations internationales (CERI).

#### MALTE

**25-27 mai :** *"INTERNATIONAL CONFERENCE ON BUSINESS AND ECONOMIC DEVELOPMENT IN MIDDLE EASTERN AND MEDITERRANEAN COUNTRIES"*, organisée par *"The Foundation For international Studies"* de l'Université de Malte et par *"The international Centre for Middle East Business and economic Research"* basé à Sydney.

Robert SANTO-MARTINO  
Stéphane VENTOS - CDTM / IRMC  
22 avenue de Paris 1000 Tunis - Tél. : 245.508 - Télécopie : 348.168

2000 ex. - Imp. Finzi - Tunis